

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14336**

Intitulé

MASTER : MASTER Management Technique et Economique des Agroéquipements

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ministère chargé de l'agriculture

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

EPSCP AgrosupDijon, Université MSAU Goryachkin (Russie)

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture, 312 Commerce, vente, 250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-electricité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Professionnel "Management Technique et Economique des Agroéquipements" - MaTEA, à vocation européenne, se propose de former des cadres dont les missions se situeront à l'interface des technologies (conception des équipements) et de l'entreprise (commerce et gestion/management/marketing).

Ces emplois s'insèrent principalement dans un contexte de commerce international et donc sur des missions en relation avec l'international. D'une façon générale, les métiers ciblés se situent dans les secteurs de:

- la production des agroéquipements
- la distribution des agroéquipements
- la maintenance des agroéquipements
- l'utilisation (conception) des agroéquipements

Ces métiers font généralement appel à une double compétence, technique et économique. Les cadres formés sont donc à même de conduire un projet technique et/ou commercial dans le secteur des Agroéquipements ou des services connexes.

Les compétences des diplômés du Master Professionnel MaTEA sont celles d'un cadre technico-commercial en Agroéquipements, plus spécialement à l'interface entre Production et Marketing. Les compétences acquises à l'issue de la formation seront exprimées de la façon suivante:

- capacités à analyser le fonctionnement technologique d'une agroéquipement et d'en optimiser son utilisation
- capacités à participer à une démarche d'innovation ou de développement d'un agroéquipement
- capacités à comprendre et analyser le fonctionnement d'une entreprise et à y évoluer en tant que cadre au niveau international
- capacités à assurer des responsabilités de cadre dans le domaine des fonctions commerciales d'une entreprise d'agroéquipements
- capacités à travailler en équipe, à animer et diriger une équipe
- capacité de synthèse, de restitution (écrite et orale)
- capacité de communication, de négociation et d'animation dans le contexte de l'espace rural
- capacité à conduire un projet: évaluer les contraintes d'une commande, fédérer, repérer et mobiliser les compétences, travailler sous contrainte de temps et de moyens disponibles.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Marketing
- Formation technique ou commerciale
- Grandes cultures/Viticulture/Irrigation
- NTIC
- Environnement (valorisation de la biomasse, traitement des déchets...)
- Responsable-export
- Manager à l'international
- Directeur des ventes ou directeur commercial
- Responsable produit et développement produit
- Responsable marketing
- Responsable technique, inspecteur commercial, ingénieur de production
- Ingénieur de bureau d'études
- Responsable de la communication technique ou commerciale
- Responsable formation

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1303 : Ingénierie en agriculture et environnement naturel

K2306 : Supervision d'exploitation éco-industrielle

D1406 : Management en force de vente

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le Master MaTEA est accessible en formation initiale (après un M1 ou un M2) selon des modalités de VES ou VA)) et en formation continue (formation à distance, contrat de professionnalisation, CIF, VAE). Le diplôme est obtenu après une formation en trois semestres + 1 semestre dédié au mémoire de fin d'études, évaluée en 120 crédits ECTS. Les enseignements théoriques et professionnalisant sont

décomposés en 4 grands domaines (Sciences et Techniques des Equipements Agricoles, Sciences Appliquées et Méthodologie, Sciences des Productions Agricoles/ Milieu/Environnement, Sciences des Entreprises), eux-mêmes décomposés en Unités d'Enseignement (UE). Les ECTS mentionnés ci-dessous correspondent aux enseignements effectivement évalués.

1ère année de master

UE 1et 10: Sciences des Equipements : 92.5h/8ECTS

UE2: Démarche scientifique: 115.5h/4ECTS

UE3: Projets Etudiants 182.5h/11.5ECTS

UE4: Connaissance du Milieu (salons) 28.5h/2.5ECTS

UE5: Agronomie et Environnement 43h/2ECTS

UE6et 11: Approche pluridisciplinaire 97h/4ECTS

UE7: Productions animales 55h/3ECTS

UE8 et 12: Sciences Economiques et sociales 121h/6ECTS

UE9 et 13:Langues-Sport 56h/4 ECTS

UE14: Stage Ret D - Recherche Appliquée (10sem mini) mini350h/15 ECTS

2ème année de master:

UE1: Sciences des Equipements 57h/3ECTS

UE2: Les matériels dans leur contexte 28h/1ECTS

UE3: Outils scientifiques de recherche 58h/2.5ECTS

UE4: Projets Etudiants 3 h/2.5ECTS

UE5: Connaissances du milieu (salons) 45.5h/3.5 ECTS

UE6: Gestion de l'eau dans les sols 24h/0.5ECTS

UE7: Productions animales et bâtiments associés 44h/1ECTS

UE8: Agriculture et Viticulture de Précision 32h/1ECTS

UE9: Marketing et Commerce 36h/1.5ECTS

UE10: Communication et Management 60 h/2ECTS

UE11: Langues 30h/2ECTS

UE12: Projet Long 140 h/10ECTS

UE13: stage de fin d'études (entreprise ou laboratoire) min 5 mois /30ECTS

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle	X	Procédure VAP ou VES possible : Composition du jury: Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par expérience dispositif VAE	X	Composition du jury: enseignants chercheurs d'AgroSupDijon et professionnels du secteur

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Co-diplômation avec MSAU (Russie)

Base légale

Référence du décret général :

arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002 - article 15

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté d'habilitation n°20070404-03 du 01/10/2009

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

décret n°2002-590 du 24 avril 2002 et décret n°2002-795 du 3 mai 2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-bourgogne.fr/ode>

Autres sources d'information :

<http://www.agrosupdijon.fr/formations/licence-master-doctorat/masters/master-matea.html>

<http://www.agrosupdijon.fr/>

Lieu(x) de certification :

Agrosup Dijon, 26 , Bd Docteur Petitjean, BP87999 Dijon Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AgroSup Dijon, 26, Bd Docteur Petitjean, BP 87999 Dijon Cedex

Historique de la certification :

Ce master MaTEA a été conçu en partenariat avec l'Université Nationale d'Agro-Ingénierie de Moscou (MSAU) (Université Goryachkin - Campus de Timiryazev) en 2004. Le Master of Science de l'Université Goryachkin (Université russe pilote sur les projets de Masters en Agro-Ingénierie) est validé par le Ministère russe de l'enseignement supérieur. Le master MaTEA vient en complément des formations en agroéquipements existantes au sein d'AgroSup Dijon, tant au niveau Ingénieurs que Licence Professionnelle. En outre, un partenariat fort existe entre ce Master et les professionnels du secteur, à savoir l'APRODEMA (association professionnelle de développement de l'enseignement de machinisme agricole et des agroéquipements). Cette dernière est une émanation des organisations professionnelles du secteur: les constructeurs (SYGMA et SNCVA), les constructeurs importateurs (SECIMA FICIME), les distributeurs (SEDIMA), le BCMA/Trame (Bureau Commun du Machinisme Agricole) et la FNAR (Fédération Nationale des Artisans et Petites Entreprises en Milieu Rural). Ce master a été réhabilité en 2014 pour 3 ans.